

Hommes et femmes au travail
métropole et colonies
XIX^e-1^{ere} moitié du XX^e siècle (suite II)

Le monde des travailleurs entre permanences et mutations

- Un monde dominé par les **travailleurs de la terre**.
- Un monde dominé par le **travail manuel** (gestes ancestraux, force humaine).

COMPLEXITE ET DIVERSITE

A partir de la seconde moitié du XIXe siècle

- L'acquisition progressive de **droits sociaux** (luttons syndicales et actions politiques)
- Le développement de **l'industrie** et des **activités tertiaires** : des travailleurs dans de nouveaux cadres.
- De nouvelles **énergies**.

Jusqu'en 1945

Un cadre géographique : France et espaces coloniaux.

Après la Première guerre mondiale

- Vers une **mécanisation** croissante mais inégale.
- Vers une **formation technique** reconnue.

L'appel à la main d'oeuvre étrangère

Tous les secteurs d'activité sont concernés: agriculture, industries

Exemple :
Recrutement en Charente par le bureau de la main d'oeuvre agricole d'ouvriers et ouvrières agricoles polonais (1926)

Correspond ici à des migrations temporaires.

**BUREAU DEPARTEMENTAL
DE MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE
DE LA CHARENTE**

Ouvriers agricoles polonais

Les agriculteurs du département de la Charente, ou mieux encore les syndicats agricoles qui les groupent, peuvent s'adresser au bureau de la main d'œuvre agricole pour se procurer des ouvriers polonais.

Il y a plusieurs catégories d'ouvriers agricoles polonais :

1° **Ouvriers express.** — Comprenant hommes à toute main aptes à tous travaux agricoles et sachant conduire les chevaux. Ces ouvriers introduits d'avance en France, au dépôt de Toul, peuvent être envoyés chez les employeurs dans un délai de quelques jours (huit au maximum).

2° **Ouvriers spécialistes.** — Les ouvriers spécialistes : vacher, bouvier, charretier, jardiniers, sont introduits en France dans un délai variant entre trois et six semaines.

3° **Ouvriers ordinaires.** — Hommes à toute main et manœuvres ; sont introduits dans un délai variant également entre trois et six semaines.

4° **Ouvrières agricoles.** — La période actuelle est très favorable au recrutement de la main-d'œuvre féminine en Pologne et on

peut obtenir, dans un délai moyen d'un mois, des servantes de ferme sans spécialités et des femmes sachant traire.

Les frais de recrutement, d'introduction et de voyage en France varient selon la catégorie des ouvriers demandés et sont respectivement, de 563 francs pour les ouvriers express, de 536 francs pour les ouvriers ordinaires. En outre, moyennant le versement d'une prime supplémentaire variable, les employeurs peuvent se garantir contre le débauchage.

Ces sommes sont versées au Bureau de la main d'œuvre agricole qui en donne quittance et les transmet immédiatement avec les contrats, à l'Office central de main-d'œuvre agricole, 8, rue d'Ahènes, à Paris, groupement professionnel agréé par le ministère de l'agriculture et qui se charge du recrutement en Pologne.

Le bureau départemental de main-d'œuvre agricole remplit au lieu et place des agriculteurs toutes les formalités nécessaires pour mener à bien les demandes. Il prend à sa charge les petits frais de correspondance et d'envoi des sommes ci-dessus indiquées et avise les intéressés, par télégramme, du jour exact de l'arrivée des ouvriers. Si besoin est, il héberge ceux-ci puis les dirige sur leur destination définitive en l'absence des employeurs. Les frais qui en résultent sont remboursés par ces derniers au gérant du bureau de main d'œuvre agricole qui en a fait l'avance.

Comme il faut un certain temps pour l'introduction en France de la main-d'œuvre étrangère, les agriculteurs ont intérêt à adresser dès maintenant les demandes devant être satisfaites au cours de la période des gros travaux.

Le bureau de la main-d'œuvre agricole fournit tous renseignements complémentaires et met à la disposition des agriculteurs les imprimés nécessaires pour faire leurs demandes.

Adresser toute la correspondance au gérant du Bureau départemental de main-d'œuvre agricole, 33, rue Massicault, à Angoulême (Charente).

Existence aussi de migrants vers les bassins industriels : quelques exemples

- Polonais vers le bassin stéphanois :
 - <https://archives.saint-etienne.fr/article.php?larub=84&titre=les-polonais-dans-le-bassin-stephanois-1918-1948->
- Espagnols, Italiens également...
- Existence de travailleurs coloniaux en métropole : travailleurs maghrébins (construction du métro, mines du Nord)
- Noter les dossiers du Musée de l'histoire de l'immigration :
 - <http://www.histoire-immigration.fr/dossiers-thematiques/autour-du-travail/les-ouvriers-agricoles-polonais-en-france-au-xxe-siecle>
 - <http://www.histoire-immigration.fr/dossiers-thematiques/autour-du-travail/les-italiens-dans-l-agriculture-du-sud-ouest-1920-1950>

Le prix du travail



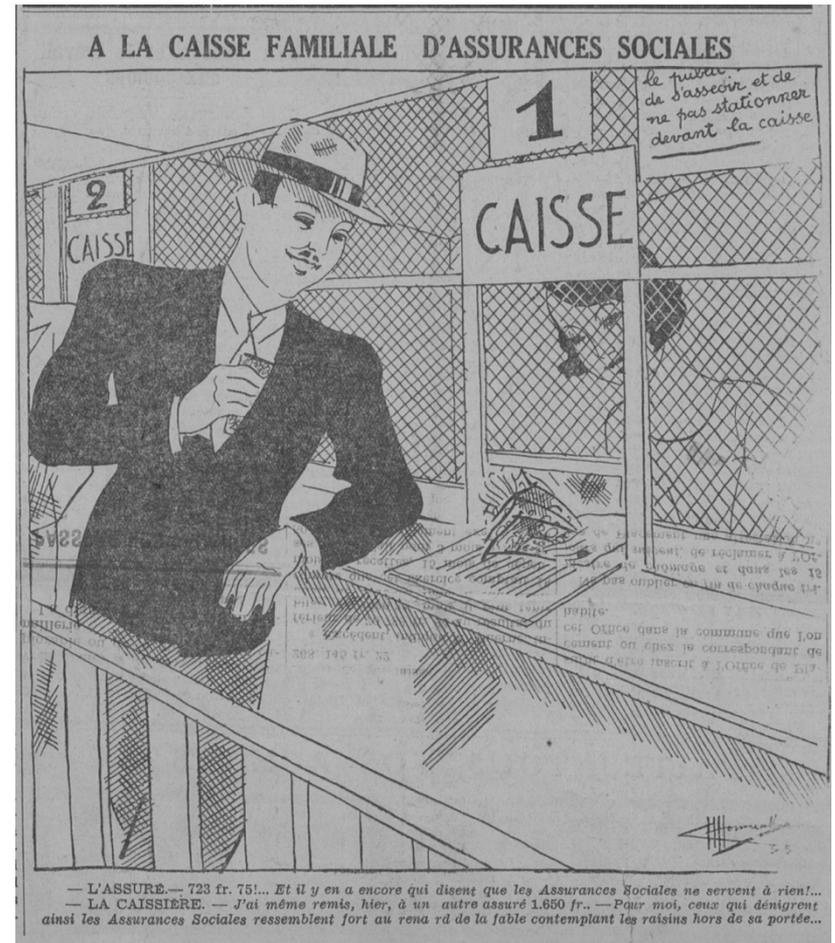
Source : Léon-Augustin L'HERMITTE 1844 - 1925, *la paye des moissonneurs*, 1882, © Photo RMN-Grand Palais - G. Blot

D'autres composantes dans la rémunération

Les prestations indirectes et socialisées : assurances sociales, indemnités (variables selon les régimes, les secteurs d'activité): elles reposent sur un financement proportionnel aux salaires.

Des acquis sociaux.

→ constituent des **salaires indirects** au fur et à mesure de l'affirmation de l'Etat social dans seconde moitié du XX^e siècle (voir **programme de Terminale** où le revenu est séparé de toute référence au travail; *on peine encore à mesurer la portée historique de cette décision*).



Vers la dimension collective du salaire

- Construction d'un **salariat moderne** contemporain de la seconde industrialisation qui repose sur des procédures collectives de détermination des rémunérations.
 - Les guerres mondiales,
 - les grèves,
 - la législation de 1936 avec le Front Populaire (conventions collectives)
- ➔ prépondérance du collectif s'affirme bien que existent toujours d'autres conditions salariales et d'autres systèmes de rémunération.

Education et formation

- 1881-1882 : Loi Ferry:
 - L'école primaire gratuite, laïque et obligatoire
 - **Les premières écoles nationales professionnelles**
- 1919 : **Loi Astier sur l'enseignement technique**
- 1936 : Réformes de Jean Zay
- 1985 : Baccalauréat professionnel



Ecole nationale professionnelle de Voiron en Isère

Source :

<https://www.numemoris.fr/72-4054-7-163-voiron-isere-vue-generale-ecole-nationale-professionnelle.html>



Placide Astier, père de la loi Astier
(1919) Placide Alexandre Astier
(1856-1918) : Placide Alexandre
Astier (1856-1918)

épreuve au platine, 14,5 x 10,5 cm,
restaurée

Source :

<https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/ark:/73873/pf0000268612/0007/v0001>